Rapport d'activité 2001

Remarques d'ordre général

Séances plénières

La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a tenu 5 séances (22 février, 28 juin, 11 septembre, 22/23 novembre). Lors de la séance plénière de deux jours tenue en novembre à Zurich, les membres de la commission ont pu rencontrer pour un échange d'informations et d'expériences des représentantes et des représentants du monde politique communal et cantonal, du bureau de l'égalité, de la commission de l'égalité, des associations féminines et des médias.

Bureau

Le bureau, composé de la présidente, de la vice-présidente et du vice-président, s'est réuni à intervalles réguliers pour préparer et planifier les travaux de la Commission avec le secrétariat.

Groupes de travail

Le groupe de travail Politique de la CFQF a poursuivi cette année encore ses contacts réguliers avec les membres chargés des questions féminines des partis. De plus, une rencontre a eu lieu avec la Chancelière de la Confédération (voir aussi les priorités 3 et 5).

Le groupe de travail Politique sociale a travaillé sur la 11e révision de l'AVS et la 1e révision de la LPP et a poursuivi les discussions avec les parlementaires et les personnes chargées des questions féminines des partis. Le groupe de travail a aussi étudié les propositions du Conseil fédéral en vue de la révision du code des obligations (congé-maternité) et a rédigé un projet de prise de position de la CFQF à l'intention de la séance plénière (cf. priorités 4 et 5).

Le groupe de travail Redistribution du travail s'est penché sur la thématique «Nouvelle répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre femmes et hommes». La discussion a porté d'une part sur les obstacles structurels et psychologiques qui entravent une participation équilibrée des hommes au travail domestique et familial, d'autre part sur les possibilités d'une nouvelle répartition du travail au sein de la famille. Le groupe de travail a développé un concept en vue d'une audition interne à la Commission au sujet des «hommes tiraillés entre obligations professionnelles et privées». Par ailleurs, il a pris contact avec la direction du projet de la campagne «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les femmes et les hommes» du Bureau fédéral de l'égalité entre femme et homme, afin d'étudier les possibilités de collaboration.

Membres

Les nouveaux membres suivants ont été élus à la Commission:
- *Christian Marazzi*, Dr ès sc. éc., professeur à la Haute école de travail social, Lugano
- *Kathrin Martelli*, Conseillère municipale, cheffe du Département des travaux publics et de la voirie de la Ville de Zurich
- *Suzanne Steiner-Weck*, Direction de la Fédération suisse des associations d'employé-e-s de l'industrie mécanique et électrique (fédération membre de la Société suisse des associations d'employé-e-s), Winterthour
- *Kathrin Uhlmann*, Société d'utilité publique des femmes suisses, Belp

S'est retirée à fin septembre:
- *Margrit Meier*, Union syndicale suisse, Berne

Priorités

Priorité 1: publication de l'étude sur les médias de la SSR et de la CFQF

Lors de la conférence de presse du 6 février et en collaboration avec la SRG SSR idée suisse, la CFQF a présenté l'étude «Elections fédérales 1999: les médias, la politique et le genre». Bettina Nyffeler, auteure de l'étude, a donné des informations sur les résultats. Armin Walpen, directeur général de la SRG SSR idée suisse, et Chiara Simoneschi-Cortesi, présidente de la CFQF, ont commenté ces résultats du point de vue de leurs organisations.

L'étude faisait partie d'une vaste enquête sur l'offre d'informations de la radio et de la télévision avant les élections fédérales de 1999, qui avait été réalisée par l'Institut des sciences des médias (Institut für Medienwissenschaften) de l'Université de Berne et le service de la recherche de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). A l'instigation de la Commission, la présence des candidates dans les médias avait été analysée par rapport à celle des hommes. L'étude montre qu'avec un taux de prise de parole de 18% seulement, les candidates étaient largement sous-représentées dans les émissions de télévision consacrées aux élections (le pourcentage de femmes candidates était de 35%). Le taux de présence des partis et des sexes varie d'une chaîne à l'autre. De même, les chaînes donnent une importance différente aux divers thèmes électoraux. Quant aux chaînes de radio de la SRG SSR, les candidates, tout comme les femmes journalistes, y sont nettement plus nombreuses qu'à la télévision. Pour ce qui est du style de communication des professionnels des médias (interruptions, appréciations, etc.), les résultats sont comparables entre radio et télévision. En règle générale, les professionnels ne jugent et n'interrompent pas les candidates, et ils accordent pratiquement le même temps de parole aux femmes et aux hommes.

Cette étude sur la présence des candidates dans les médias est la première du genre autour de cette thématique, qui ait été commandée conjointement par la SRG SSR idée suisse et la CFQF. L'apparition conjointe devant les médias a aussi été une nouveauté. La date du 6 février avait été choisie pour attirer l'attention sur l'introduction du droit de vote il y a trente ans – le 7 février 1971 – et démontrer ainsi, à l'aide d'un exemple concret, que même si l'égalité formelle

est atteinte en matière de droits politiques des femmes, il reste encore bien à faire dans certains domaines.

Priorité 2: projet de mentoring «de femme à femme»

La Commission fédérale pour les questions féminines, en collaboration avec le Conseil suisse des activités de jeunesse CSAJ, a entamé le deuxième cycle du projet de Mentoring «de femme à femme». Le CSAJ est l'initiateur de ce projet et, en tant que fédération nationale de quelque 90 associations de jeunesse en Suisse, il représente plus de 500'000 jeunes. Début 2000, la CFQF avait contacté le CSAJ et, de janvier 2000 à janvier 2001, elle et a suivi le cycle pilote avec grand intérêt. Pour le deuxième cycle (juin 2001 à juin 2002), les duos participant au projet sont au nombre de 23. Les mentees, de jeunes femmes entre 17 et 30 ans, ont la possibilité de suivre pendant un an l'activité d'une femme expérimentée en politique et de recueillir ainsi des informations utiles en vue d'une carrière ou d'un travail en réseau. Le projet a pour but de contribuer à l'augmentation de la proportion de femmes dans des fonctions et postes politiques, d'assurer la relève dans les organisations (de jeunesse) et de stimuler la communication entre les générations.

En 2001, la Commission fédérale pour les questions féminines, instituée en 1976 par le Conseil fédéral, a fêté ses 25 ans. Tout au long de cette année-anniversaire, elle s'est engagée sciemment en faveur des jeunes femmes, poursuivant ainsi deux objectifs: stimuler concrètement l'intérêt des jeunes femmes pour la politique et sensibiliser les femmes politiques, les femmes engagées dans des associations et l'opinion publique aux préoccupations des jeunes femmes. Même s'il est aujourd'hui couramment admis que les femmes ont une activité politique, elles se heurtent à davantage d'obstacles et barrières que les hommes – et ce malgré tous les principes de reconnaissance formelle en matière d'égalité. Aussi le dialogue entre les générations est-il particulièrement important: les jeunes femmes peuvent beaucoup apprendre des plus âgées, et vice versa.

Le projet de mentoring se déroule sur deux niveaux: le programme individuel des duos et le programme d'accompagnement destiné aux mentees. Pendant une année, de juin 2001 à juin 2002, les duos de mentoring se rencontrent à intervalles réguliers. Parallèlement, un programme d'information politique est proposé aux jeunes femmes avec, entre autres, une visite du Palais fédéral, ainsi qu'une rencontre avec la Chancelière de la Confédération et la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

Le 29 juin, lors d'une conférence de presse au Käfigturm à Berne, le projet a été présenté par le président du CSAJ, Stéphane Montangero, et la présidente de la CFQF, Chiara Simoneschi-Cortesi. La cheffe de projet, Dominique Grisard, a donné des informations sur les objectifs et le déroulement du projet. Doris Stump, conseillère nationale, et Leyla Gül, étudiante active en politique universitaire, ont fait part des expériences vécues en tant que duo tout au long de cette année de mentoring. Myrtha Welti, secrétaire générale de la commission Bergier, ancienne secrétaire générale UDC, et Erna Jung, active dans l'organisation Jungwacht/Blauring, ont formulé leurs attentes face à l'année de mentoring qui s'ouvrait devant elles.

Les expériences faites au cours de cette phase-pilote 2000/2001 ont donné lieu à l'élaboration d'un «guide pour le mentoring», qui a été publié en allemand, en français et en italien dans la

revue «Questions au féminin» N° 1.2001. Détaillé et en phase avec la réalité, ce guide a pour but d'inciter d'autres organisations à mettre en œuvre des projets similaires.

Etant donné l'écho très favorable que le projet a suscité – auprès des jeunes femmes, des femmes politiques, des associations féminines, et aussi au Conseil de l'Europe – la CFQF et le CSAJ ont décidé de le reconduire sur trois autres cycles de mentoring. En Suisse, la formation à la politique en est encore à ses débuts. L'un des objectifs du projet est donc aussi – outre les offres concrètes à l'intention des mentees et mentors – d'augmenter la reconnaissance des besoins de formation politique et de contribuer à la création de structures adéquates. Afin que le mentoring en politique puisse progresser sur le plan de la méthodologie et du contenu, le projet bénéficie en outre d'un accompagnement scientifique.

Priorité 3: Egalité des chances lors des élections fédérales 2003

Au printemps a eu lieu une rencontre entre le groupe de travail Politique et les personnes en charge de l'égalité dans les partis, l'objectif étant d'échanger des réflexions et des idées sur les possibilités d'activités communes en rapport avec les prochaines élections fédérales de 2003. Hélas, seules les représentantes du PS et des Verts ont pris part à cette rencontre. En mai, le groupe de travail a rencontré la Chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz. La rencontre a porté principalement sur les élections 2003, la mise en œuvre éventuelle d'une campagne d'information et de sensibilisation en vue d'avoir davantage de femmes au Parlement et d'autres mesures envisageables pour soutenir les candidatures de femmes.

En septembre, dans le cadre de la procédure de consultation, la Commission a formulé une prise de position sur la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques, en renouvelant son appui à la mise en œuvre d'une campagne visant à encourager la participation électorale et l'égalité des chances entre les sexes lors des élections fédérales, ainsi que l'introduction de quotas électoraux (cf. priorité 5).

Par ailleurs, la Commission a décidé d'élaborer un nouveau guide sur le thème Femme et politique qui, en vue des élections fédérales de 2003, devra informer, sensibiliser et inciter à l'application de mesures efficaces. Les principaux destinataires de ce guide sont les partis, les médias et les associations féminines. Le guide sera publié en allemand, en français et en italien.

Priorité 4: 11e révision de l'AVS et 1e révision de la LPP

Après la publication, en 2000, des Messages du Conseil fédéral en rapport avec la 11e révision de l'AVS et la 1e révision de la LPP, la Commission a étudié ces propositions et élaboré une prise de position détaillée. La Commission a exigé que les problèmes financiers dans le domaine de l'AVS/AI ne soient pas résolus exclusivement en défaveur des femmes et que la flexibilisation de l'âge de la retraite soit aménagée de telle façon que les personnes à revenu modeste puissent aussi en profiter. La nouvelle réglementation de la rente survivants doit être indépendante de l'état civil, et la situation réelle des femmes sur le marché du travail doit être prise en compte de manière équitable. Concernant la 1e révision de la LPP, la Commission demande que la question de la déduction de coordination soit impérativement prise en compte déjà dans la révision en cours et que cette déduction soit supprimée ou, à tout le moins,

fortement réduite. La prise de position de la Commission a été transmise à Madame la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, cheffe du Département fédéral de l'intérieur, ainsi qu'à tous les membres du Parlement et aux associations féminines. Par la suite, des rencontres ont eu lieu avec les femmes parlementaires fédérales pour discuter les points soumis à révision. Ces contacts ont aussi été poursuivis cette année.

Priorité 5: élaboration et publication de prises de position dans le cadre des procédures de consultation

Prise de position sur le 1er et 2e rapport de la Suisse sur la mise en oeuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (février).
La convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est le seul contrat international qui traite spécifiquement et exclusivement de la discrimination des femmes; une importance considérable doit donc être attribuée à sa ratification par la Suisse. Le rapport renseigne de façon exhaustive et détaillée sur la situation actuelle des femmes en Suisse, mettant particulièrement en évidence le décalage entre la situation légale et la réalité. Cet état des lieux doit inciter à faire avancer l'application de la convention. La Commission se prononce en faveur d'une action à entreprendre dans les domaines suivants:

- Relèvement de la proportion de femmes dans les instances de pouvoir et de décision, en particulier les instances politiques, économique et scientifiques.
- Instauration d'une assurance-maternité.
- Travail prioritaire sur la problématique Violence contre les femmes
- 11e révision de l'AVS et 1e révision de la LPP

Par ailleurs, la conférence se prononce en faveur de la signature du 12e protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CDEH), ainsi que du protocole facultatif au CEDAW.
(texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2001)

Prise de position sur la révision de la législation sur la nationalité (mars).
La Commission soutient tous les efforts visant à harmoniser et simplifier la procédure de naturalisation. La pratique restrictive en vigueur en Suisse – par comparaison aux pays alentour – a pour conséquence une proportion élevée d'étrangers et d'étrangères. Toutefois, cette forte proportion ne reflète pas le degré d'intégration. Pour la plupart, les étrangères et étrangers de la deuxième et troisième génération sont bien intégré-e-s. En travaillant et habitant en Suisse, ils/elles contribuent autant à la prospérité du pays que les Suissesses et les Suisses, sans pour autant avoir les mêmes droits. La CFQF appuie la révision, notamment les propositions suivantes:

- naturalisation facilitée pour les jeunes étrangères et étrangers qui ont grandi en Suisse.
- acquisition automatique de la nationalité, par naissance, pour les étrangères et étrangers de la troisième génération.
- introduction d'une possibilité de recours en cas de refus arbitraire de naturalisation.

Prise de position au sujet des rapport et avant-projet de la commission des affaires juridiques du Conseil national: initiative parlementaire 96.484 von Felten (Classification parmi les infractions poursuivies d'office des actes de violence commis sur des femmes. Révision de l'art. 123 CP) et initiative parlementaire 96.465 von Felten (Classification

parmi les infractions poursuivies d'office des actes de violence à caractère sexuel commis sur un conjoint. Révision de l'art. 189 et 190 CP) (juin).
La modification de loi proposée va dans la bonne direction. Nouveauté: la contrainte sexuelle et le viol commis au sein du mariage, qui jusqu'ici n'étaient poursuivis que sur dénonciation, sont reconnus comme crimes poursuivis d'office. Cela fait plusieurs années que la CFQF réclame cette modification. Par ailleurs, les blessures physiques simples infligées entre conjoints et partenaires, les agressions et les menaces répétées, deviennent elles aussi des crimes poursuivis d'office. Cette nouvelle réglementation est judicieuse, elle aussi. Concernant la possibilité de suspension de la procédure pénale (art. 66ter nouveau), la Commission demande qu'une procédure ne puisse être suspendue temporairement que dans des conditions clairement définies, notamment si l'auteur du délit a entrepris des démarches concrètes et justifiables en vue de modifier son comportement et de prévenir la répétition de tels actes criminels, comme par exemple: suivre un cours de réadaptation sociale ou de traitement thérapeutique. Si le délinquant ne respecte pas ces obligations, la réouverture de la procédure doit être possible, sinon cette disposition légale ne remplit pas son rôle préventif.
(texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2001)

Prise de position sur la révision du Code des obligations (congé-maternité) (septembre). La CFQF rejette la révision du CO proposée par le Conseil fédéral. Les deux variantes du projet sont totalement insuffisantes et ne satisfont pas les exigences de couverture financière de la maternité. Pour la CFQF, une vraie protection financière consisterait à ce que, pendant au moins 16 semaines, un revenu correspondant au manque à gagner dû à la maternité soit assuré et que le financement soit réglé de telle façon qu'une solidarité exceptionnelle entre les sexes et les générations soit garantie. La Commission invite le Conseil fédéral à améliorer son projet et à en faire une nouvelle présentation.
(texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2001)

Prise de position sur la révision partielle de la Loi fédérale sur les droits politiques (septembre).
La Commission approuve la révision. Elle salue tout particulièrement le fait que le Conseil fédéral ait décidé de créer une base légale à la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation en vue d'augmenter la participation et l'égalité des chances entre les sexes lors d'élections au Conseil national. La Commission avait déjà soumis une telle proposition au Conseil fédéral en 1998. Cependant, pour que le mandat constitutionnel d'une véritable égalité entre la femme et l'homme soit pleinement réalisé, d'autres mesures sont nécessaires, comme par exemple l'introduction de quotas sur les listes électorales, mesure que l'on avait hélas renoncé à introduire dans le projet de révision.
(texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2001)

Révision partielle de la Loi sur l'asile (septembre). Concernant les questions d'asile et de migration, c'est la situation des hommes étrangers qui occupe le devant du terrain pour les autorités et l'opinion publique. Les mesures se prennent généralement en fonction de la situation des hommes. La situation des femmes qui demandent l'asile est souvent très différente de celle des hommes. Cependant, ni le projet de loi ni le rapport explicatif ne tient compte de la notion de genre. Dans sa prise de position, la CFQF se prononce sur une série d'articles de loi qu'elle considère comme particulièrement pertinents pour les femmes, telle la définition des pays de naissance ou d'origine dits sûrs («Réglementation Safe Country») ou la restriction du choix de l'assurance-maladie pour les demandeurs d'asile et les personnes démunies sans permis de séjour.

(texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2001)

Priorité 6: publication de la revue «Questions au féminin»

En juin, à l'occasion des 25 ans d'existence de la Commission, est paru le numéro d'anniversaire des «Questions au féminin». Outre le dossier sur le Mentoring (cf. priorité 2), y figurait aussi, en français, allemand et italien, l'article «Les 25 ans de la Commission fédérale pour les questions féminines», qui donne un aperçu des activités de la CFQF depuis 1976.

Le numéro de décembre avait pour thème «La prise en charge des enfants» (cf. Autres priorités).

Priorité 7 : Actualisation de l'image de la CFQF/stratégie de communication

Les nouveaux documents de base sur les mandats et les activités de la Commission ont été publiés au début de l'année en allemand, français et italien. Ils ont été adressés de manière ciblée aux associations féminines, femmes et hommes politiques, partis, médias, ainsi qu'à d'autres milieux intéressés, comme les déléguées à l'égalité des Départements et Offices de la Confédération.
Par ailleurs, la Commission s'apprête à faire son entrée sur le Web. Depuis le mois de décembre, on peut télécharger des informations concernant la CQAF en cliquant sur www.frauenkommission.ch

Autres thèmes

Prise de position sur la promotion des femmes dans l'administration générale de la Confédération

Dans une lettre au Conseiller fédéral Kaspar Villiger, chef du Département fédéral des finances, la CFQF a pris position sur le 2e rapport de l'Office fédéral du personnel au Conseil fédéral: «Deuxième période de promotion des femmes dans l'administration générale de la Confédération 1996-1999». La Commission a étudié le rapport lors de sa séance plénière du 22 février et Barbara Selong Vogt, responsable des programmes de promotion de l'Office du personnel, a donné des informations sur les mesures appliquées et prévues par la Confédération. Pour la troisième période de promotion des femmes 2000-2003, la CFQF estime que des actions doivent être menées dans les domaines suivants:

- mise en place d'un contrôle suivi de l’application des principes d'égalité
- augmentation de la proportion des femmes cadres
- amélioration de la compatibilité entre obligations professionnelles et familiales pour les deux sexes
- perfectionnement obligatoire des cadres en matière d'égalité et possibilités de perfectionnement pour les personnes chargées des questions d'égalité au sein des Départements et Offices.

(texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2001)

Structures d'accueil et professions de soins apparentées (cf. priorité 6)

Quelque dix ans après la publication du rapport de la CFQF sur l'accueil des enfants (1992), le manque de places de garde pour les enfants de tous âges revient sur le devant de la scène politique suisse. Aussi la Commission travaille-t-elle sur les récentes actions entreprises à ce sujet. Regula Ernst, de la Communauté de travail Femmes 2001 (ARGEF 2001), est venue informer la Commission des activités de l'ARGEF depuis le Congrès suisse des femmes en 1996. Plusieurs résolutions avaient alors été votées en faveur d'une prise en charge des enfants en complément de la famille et par la suite, l'ARGEF s'était engagée à concrétiser ces résolutions. Puis la Conseillère nationale Jacqueline Fehr a commenté l'initiative parlementaire «Incitation financière pour la création des places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial», qu'elle avait soumise lors de la session de mars. Il s'agit là d'un programme d'encouragement qui permettrait de créer davantage de places de garde pour les enfants. Les discussions avec l'oratrice ont montré qu'un engagement renforcé était indispensable et urgent, tant sur le plan fédéral que cantonal et régional, afin de permettre aux femmes et aux hommes de mieux concilier leurs obligation professionnelles et familiales. L'augmentation du nombre de places de garde pour les enfants entraîne un besoin accru d'établissements gérés par des professionnels et avec du personnel qualifié. Dans le but d'en savoir plus sur la situation professionnelle difficile des éducatrices de la petite enfance et des directrices de crèches, la Commission a invité Ulla Grob-Menges, secrétaire générale de la Fédération suisse des crèches; lors de la séance plénière du 11 septembre, elle a donné des informations sur l'évolution de la profession d'éducatrice/éducateur de la petite enfance et des professions apparentées, ainsi que sur les efforts entrepris pour créer de nouvelles voies de formation et de perfectionnement pour ces professions. Quant à la intégration prévue des professions de la santé et du social dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle, il s'agit d'une part d'instaurer des réglementations homogènes pour toute la Suisse et d'autre part de garantir l'accès aux formations supérieures.

Prestations complémentaires pour les familles et politique familiale

Lors de la séance plénière du 28 juin, Christian Marazzi, membre de la CFQF et co-auteur d'une évaluation sur le modèle tessinois des prestations complémentaires pour les familles, a présenté les résultats de cette évaluation. Le modèle tessinois des prestations complémentaires (loi du 11 juin 1996) a rencontré un écho favorable dans les discussions politiques, car il est considéré comme exemplaire pour toute la Suisse.

Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales ont rencontré un grand intérêt auprès de la CFQF. Certains membres ont participé aux colloques organisés par la Commission de coordination sur la politique familiale pratiquée au niveau fédéral et cantonal et sur les modèles d'équilibrage des charges familiales; ils ont aussi informé le plénum de la CFQF des discussions et recommandations en cours relatives à la politique familiale.

Projets d'intervention contre la violence masculine

Lors de la séance plénière des 22/23 novembre à Zurich, la CFQF a étudié le projet d'intervention zurichois contre la violence masculine (ZIP) et du service d'intervention contre la violence domestique du canton de Zurich (IST), nouvellement créé à la suite de ce projet. Martha Weingartner, collaboratrice du bureau de l'égalité entre femme et homme de la Ville de Zurich et ancienne co-directrice ZIP; Marlene Eggenberger, co-directrice IST et ancienne co-directrice ZIP et Riccardo Steiner, co-directeur IST, ont pris la parole. Le ZIP fait office de modèle pour d'autres villes et cantons. L'idée centrale du ZIP est la collaboration: toutes les personnes, les groupements privés et les institutions publiques qui s'occupent de la violence dans le couple, doivent coordonner leurs démarches et poursuivre les mêmes objectifs avec les moyens à disposition, à savoir protéger les victimes, mettre un terme à la violence et mettre les agresseurs face à leurs responsabilités. Lors de la table ronde qui s'était réunie pour la première fois en 1998, de telles stratégies communes avaient été étudiées et certaines même déjà appliquées.

Rencontres des femmes parlementaires

Comme chaque année, la présidente et le secrétariat de la Commission ont participé aux rencontres des femmes parlementaires, organisées lors des sessions des Chambres.